

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE 3-11 ANS

## 1. Présentation

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement et le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs du centre social Maison Pop. Ces structures visent à favoriser l'accueil de tous dans le respect de chacun. Pour cela, nous avons besoin de tous pour favoriser le bien vivre ensemble.

Les structures sont soumises à la réglementation générale des Services départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) soumise à une législation et à une réglementation spécifiques aux accueils de loisirs.

<b>Coordonnées des différents accueils</b>		
<b>Centre Social Maison Pop</b>	18 rue Jean Grimaud - 56230 QUESTEMBERT	02 97 26 15 00
<b>Acm Questembert Pomme d'Api</b>	Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERT	06 62 95 14 15
<b>Acm Questembert Notre Dame</b>	23 rue de la Laine - 56230 QUESTEMBERT	06 62 95 14 15
<b>Acm Berric</b>	Place de La poste – 56230 BERRIC	06 37 79 55 92
<b>Acm La Vraie Croix</b>	11 rue du Paradis – 56250 LA VRAIE CROIX	06 21 79 30 30
<b>Acm Molac</b>	5 rue de l'étang – 56230 MOLAC	06 50 81 64 35

## 2. Les horaires d'ouvertures

<b>Inscriptions</b>	<b>Horaires d'accueil</b>	<b>Horaires de départ</b>
A la journée	De 7H30 à 9h30	De 17H à 18H30
Le matin sans repas	De 7H30 à 9h30	De 11H45 à 12H
Le matin avec repas	De 7H30 à 9h30	De 13H30 à 13H45
L'après-midi avec repas	De 11H45 à 12H	De 17H à 18H30
L'après-midi sans repas	De 13H15 à 13H30	De 17H à 18H30

Un service de garderie est mis en place de 7H30 à 9H et de 17H30 à 18H30 (0,31€ le quart d'heure).

A noter :

Hormis les responsables légaux, seules les personnes inscrites sur la fiche sanitaire sont habilitées à récupérer les enfants. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, une autorisation écrite des parents et une pièce d'identité sera systématiquement demandée.

Dans le cas où l'enfant serait autorisé à partir et/ou arriver seul, il sera demandé aux responsables légaux de le notifier sur la fiche famille.

### 3. Réservations et annulations

Les ACM 3/11 ans du centre social Maison Pop dispose d'un portail famille via le lien suivant :

<https://portail.berger-levrault.fr/QuestembertCommunaute56231/accueil>

Celui-ci vous permet de faciliter toutes vos démarches : inscriptions / annulations, consulter vos plannings ou encore accéder aux différentes informations relatives aux activités dont bénéficient votre enfant.

Pour s'inscrire :

1) Il vous faut disposer d'un compte sur le portail Famille

Si ce n'est pas le cas, il vous suffit de demander un identifiant par mail à : [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh)

En cas de difficulté, vous pouvez nous contacter au 02 97 26 15 00 ou prendre RDV à l'Espace France Service 8 avenue de la gare 56230 Questembert

2) Mettre votre compte à jour régulièrement lors de vos éventuels changements de situation (adresse, personne autorisée à récupérer l'enfant, quotient familial.....) ou à chaque nouvelle année scolaire. **Attention si ce n'est pas le cas certaines applications peuvent être bloquées.**

3) Remplir les dates souhaitées sur le planning d'activité de votre enfant

En cas d'inscription mis en liste d'attente, il vous appartient de suivre son évolution sur le portail

**Hors période d'inscription, l'accès au portail est verrouillé.**

Les demandes sont alors à effectuer par mail à : [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh) . Elles seront traitées dans la mesure des possibilités du centre social.

<b>CALENDRIER ANNUEL DES DATES D'INSCRIPTIONS 2022-2023</b>			
<b>Vacances</b>	<b>Périodes d'inscriptions</b>	<b>Permanences physiques *</b>	<b>Période de facturation</b>
Vacances Automne 24 octobre au 4 novembre	Du lundi 26 septembre au samedi 9 octobre	Mercredi 6 et samedi 9 octobre	Vendredi 25 novembre 2022
Vacances Noël 19 au 30 décembre 2021	Du lundi 21 novembre au samedi 3 décembre	Mercredi 8 et samedi 11 décembre	Jeudi 12 janvier 2023
Vacances Hiver 13 au 24 février 2022	Du lundi 16 janvier au samedi 28 janvier	Mercredi 25 et samedi 28 janvier	Jeudi 2 mars 2023
Vacances de Printemps 17 au 28 avril	Du lundi 20 mars au samedi 1 avril	Mercredi 29 mars et samedi 1 avril	Jeudi 3 mai 2023
Vacances Juillet 10 au 28 juillet	Du lundi 29 mai au samedi 17 juin	Mercredi 14 juin et samedi 17 juin	Jeudi 10 août 2023
Vacances Août 31 juillet au 31 août			Jeudi 14 septembre 2023

\* Mercredi (9h-12h30 / 13h30-17h30) et le samedi matin (9h-12h30)

Les annulations :

Toute inscription faite vaut engagement et entraîne une facturation. Une absence non justifiée est donc automatiquement facturée.

- **Pour les vacances scolaires**, elles sont possibles sans aucune facturation une semaine avant minuit, précédant la venue de votre enfant.
- **Pour mercredis scolaires**, elles sont possibles sans aucune facturation le vendredi 18h pour les mercredis.

#### **4. Facturation**

Les habitants de Questembert Communauté bénéficient d'une tarification établie selon leur quotient familial. En cas de non présentation de celui-ci, le tarif supérieur sera appliqué.

La facture est à régler soit :

- par prélèvement automatique après avoir rempli et signé le mandat SEPA,
- par chèque à l'ordre du Trésor public ou par chèque vacances et par CESU (- de 6 ans)

La grille tarifaire :

Quotient Familial	Journée	Journée sans repas	1/2 journée + repas	1/2 journée	Forfait semaine
< 600	10,40 €	7,40 €	8,25 €	5,20 €	44,20 €
600 à 720	11,15 €	8,15 €	8,70 €	5,60 €	47,39 €
721 à 860	12,00 €	9,00 €	9,10 €	6,00 €	51,00 €
861 à 1000	13,50 €	10,50 €	9,85 €	6,80 €	57,38 €
1001 à 1140	14,05 €	11,05 €	10,10 €	7,05 €	59,71 €
1141 à 1300	15,10 €	12,10 €	10,60 €	7,55 €	64,18 €
1301 et +	16,65 €	16,65 €	11,40 €	8,30 €	70,76 €
Extérieur	21,85 €	18,85 €	14,00 €	10,90 €	92,86 €

Le CIAS de Questembert Communauté étant conventionné avec la CAF, les quotients familiaux < ou égal à 600 bénéficient d'une déduction de 2€ / demi-journée et de 4€ / jour.

#### **5. Accueil des besoins particuliers (santé, handicap...)**

Les enfants à besoin particulier peuvent être accueillis après rencontre avec le directeur(rice) de la structure afin de fixer les meilleures conditions d'accueil pour l'enfant. Un projet d'accueil (PA) ou projet d'accueil personnalisé (PAP) seront mis en place lors de cette rencontre.

Veillez contacter le centre social au 02 97 26 15 00 ou par mail : [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh) afin que nous puissions convenir d'un RDV ensemble.

En cette période de crise sanitaire, Il appartient aux familles et à tout encadrant de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Ce règlement intérieur est adopté et validé par le centre social Maison Pop, organisateur et gestionnaire des accueils enfance 3-11 ans. Le présent règlement peut faire l'objet de réajustements annuels.